

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Occitanie)	40%	26 717,60 €	2017	En attente
Département	20%	13 358,48€	2017	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	13 358,80 €	2017	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	80%	54 435,20 €		

Autofinancement: 13 358,80 HT + TVA 20% 13 358,80€ soit 26717,60 TTC.
Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2019.

Coût de l'opération (seconde partie) : 20 520€ HT + TVA 20%(4 104€)

Subventions (maçonnerie) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	25%	5 130 €	2017	En attente
Département	25%	5 130€	2017	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	50%	10 260 €		

Autofinancement: 10 260€ HT + TVA 20% 4 164€ soit 14 364€ TTC.
Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de poursuivre la restauration du retable de l'Église du village de Carnac et de procéder à la restauration de la voute et du mur du chœur;
- **DÉCIDE** de modifier, par avenant, le marché des lots 1 et 2, pour ce qui concerne la tranche 2, en portant celle ci à 54 074€ HT au lieu de 26 800€ HT;
- **DÉCIDE** de confier le chantier de restauration de la voute et du mur du chœur à l'entreprise « Rodrigues-Bizeul » pour un coût de 20 520€ HT
- **APPROUVE** les modalités de financement pour la restauration du retable du maître-autel et du chœur de l'église Notre Dame de L'Assomption de Carnac-Rouffiac résumé dans les tableaux ci-dessus;
- **SOLLICITE** de la part de L'État, de la Région et du Département l'octroi des subventions;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Albert Castadot ou Monsieur le Maire-Adjoint, Jean-Pierre Georgeon, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - 2017-02 : DÉSIGNATION CORRESPONDANT « MAIRIE-TEMPÊTE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier, ENEDIS, en partenariat avec la FDEL et l'AMF46 émettent le souhait de constituer une liste de correspondants « Mairie-Tempête ».

Monsieur Albert CASTADOT se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Albert CASTADOT correspondant « Mairie-Tempête »

POUR: 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

IV- QUESTIONS DIVERSES

1- VOIRIE

- Monsieur Le Maire informe que Monsieur Didier Oulière de La Communauté de Commune de la Vallée du Lot du Vignoble, c'est déplacé en mairie, prendre les documents nécessaires pour finaliser le dossier de la rue n°3. Il devrait nous rendre compte très prochainement.
- Monsieur Le Maire a fait une demande de devis auprès de La Communauté de Commune de la Vallée du Lot du Vignoble afin de sécuriser la D95 entre la mairie et le bourg (trottoirs et stationnement)
- Monsieur Le Maire informe que l'enquête publique concernant le chemin n°103 est achevée depuis le 4 janvier 2017. Le commissaire enquêteur devrait nous faire parvenir son rapport qui sera probablement émit avec réserves.
- Il a été demandé de reculer le panneau « entrée et sortie » du village côté « Lascabanes »

2- LOGEMENTS LOCATIFS

- Monsieur Le Maire informe que les travaux de réfection de la cour du presbytère sont en partie effectués, les conditions météo ne permettant pas la pose du goudron.
- Monsieur le Maire informe que les deux portes d'entrées du logement de Rouffiac devraient être posées le 31 janvier, en accord avec la locataire.
- Monsieur Le Maire informe que l'isolation a été faite dans les combles de la mairie pour un coût de 954€.

3- ACCESSIBILITÉ SALLE POLYVALENTE

- Monsieur Le Maire a procédé à la réalisation d'un plan pour la salle polyvalente y intégrant les modifications à apporter pour la mise en conformité accessibilité handicapé et sécurité incendie. Les travaux ont débuté et les employés communaux sont chargés d'effectuer les travaux sur les toilettes. Des devis ont été demandés : porte d'entrée avec sécurité pompier : 2 900€, coffret électrique comprenant le déplacement de la commande électrique et le programmeur de chauffage pour estimation de 1 500€.

- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

**A CARNAC-ROUFFIAC,
le 27 janvier 2017
Le Maire,
Albert CASTADOT**

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 30/01/2017
Le Maire,
Albert CASTADOT